

- Les prélèvements obligatoires en France - (10pts)

Les prélèvements obligatoires représentent l'ensemble des cotisations, impôts ou taxes à caractère obligatoire destinés au financement des administrations publiques et des organismes de protection sociale. Le taux des prélèvements obligatoires en France s'élève aujourd'hui à environ 45% du PIB, soit le deuxième rang européen. L'une des caractéristiques françaises est la forte part des cotisations sociales affectées au financement d'une protection sociale à large couverture. À cette dernière joue le rôle d'amortisseur social en temps de crise, le taux de prélèvements obligatoires traduit plus généralement le niveau d'interventionnisme de l'Etat dans la sphère économique et sociale. Ainsi, ce taux est en constante hausse, représentant 19%^{du PIB} en 1950 et environ 30% du PIB en 1980. Les prélèvements obligatoires apparaissent souvent comme un frein à l'attractivité : baisse de l'attractivité de la France pour les firmes internationales, faible compétitivité des entreprises nationales et fuite des capitaux à l'étranger. Pour y remédier, l'Etat consent à des dépenses fiscales auprès de catégories de contribuables. Sans doute les enseignements de la courbe de Laffer, il est difficile de déterminer le taux maximum de prélèvements obligatoires au-delà duquel ils deviendraient contre-productif. Toutefois les marges actuelles de l'Etat en matière fiscale paraissent faibles.